

# Cour internationale de Justice

Communiqué de presse 2004/8

[Accueil](#) | [Actualité](#) | [Rôle](#) | [Décisions](#) | [Informations générales](#) | [Documents de base](#) | [Publications](#) | [Recherche](#)

## **Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé (Requête pour avis consultatif)**

### **Procédure d'accréditation pour les audiences publiques qui s'ouvriront le lundi 23 février 2004**

#### **PRESSE**

##### **Badges d'accès**

LA HAYE, le 16 février 2004. Dans le cadre de la procédure d'accréditation instituée pour les représentants des médias souhaitant avoir accès au centre de presse de la Cour internationale de Justice lors des audiences publiques en l'affaire des Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé (requête pour avis consultatif), le département de l'information de la Cour communique les renseignements suivants.

Les représentants des médias qui souhaitent couvrir les audiences publiques et qui ont dûment soumis par télécopie leur demande d'accréditation complète, dactylographiée et dans le délai imparti, sont priés de bien vouloir se rendre le dimanche 22 février au Palais de la Paix (Carnegieplein 2 à La Haye, Pays-Bas) entre 16 heures et 19 heures pour y faire établir leur badge d'accès personnel. Ils seront ainsi assurés d'un accès rapide à la salle de presse le lundi 23 février 2004, date d'ouverture des audiences. Il sera néanmoins également possible de faire établir des badges le lundi 23 février 2004 à partir de 8 heures, mais il est vivement conseillé aux membres de la presse d'effectuer cette démarche le dimanche en raison de l'affluence exceptionnelle attendue au Palais.

Les photographes dûment accrédités pour faire partie du pool autorisé à effectuer des prises de vues à l'ouverture des audiences (pendant vingt minutes, uniquement le 23 février 2004) recevront un badge distinct qui sera, lui aussi, délivré le dimanche 22 et le lundi 23 février.

Des représentants du centre international d'accueil de La Haye (Hague Hospitality Center) seront présents les dimanche 22 et lundi 23 février 2004 pour informer les représentants de la presse qui le souhaitent sur les possibilités d'hébergement à La Haye et d'autres questions pratiques.

## Rappels importants

Il est rappelé aux représentants des médias qu'ils doivent impérativement se munir d'un passeport ou d'une carte d'identité, de leur carte de presse, ainsi que de l'original de leur formulaire de demande d'accréditation.

**Les représentants des médias qui ne satisferaient pas aux exigences sus-mentionnées ne pourront pas recevoir de badge d'accès. Il est aussi rappelé que les badges d'accréditation qui seront délivrés seront valables pendant toute la durée des audiences et ne seront pas remplacés en cas de perte.**

## Horaires

Afin de pouvoir pénétrer à temps sur le site du Palais de la Paix, les représentants des médias sont avisés qu'ils peuvent se présenter à la grille du Palais à partir de 8 heures.

## Stationnement

Comme indiqué précédemment (voir communiqué de presse 2004/6), le stationnement dans l'enceinte du Palais de la Paix ne sera pas autorisé. Les véhicules devront être garés dans les rues alentour (parking généralement payant).

Seuls les véhicules portant des antennes satellite pour des retransmissions en direct et les véhicules devant débarquer du matériel lourd et bénéficiant de dérogations spéciales pourront pénétrer dans l'enceinte, ou se garer dans les emplacements réservés à cet effet devant les grilles du Palais.

Il est rappelé que la division Eurovision de la télévision publique néerlandaise NOS sera présente au Palais de la Paix au moins le lundi 23 février 2004 pour assister techniquement les équipes de télévision étrangères qui lui en ont fait la demande au préalable. Les coordonnées de la division Eurovision sont les suivantes : + 31 35 677 36 04 ou + 31 35 677 32 98 (téléphone), + 31 35 677 51 05 (télécopie) et [eurovisie@rtv.nos.nl](mailto:eurovisie@rtv.nos.nl) (courrier électronique).

---

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement complémentaire (tél : + 31 70 302 23 37; adresse électronique : [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)).